

NOBLESSE FRANCAISE ET DROITE PARLEMENTAIRE SOUS LA RESTAURATION (1815-1830) : UNE ADÉQUATION IMPARFAITE ?

Olivier Tort

(CNRS, Paris-Sorbonne,
Fondation Thiers et CRH du XIX^e s.)

L'hostilité *idéologique* à tout ou partie de l'héritage révolutionnaire de 1789 constitue un substrat largement commun aux cercles conservateurs européens du XIX^e siècle. En revanche, l'élargissement *sociologique* des sphères de la délibération publique, revendiqué en 1789, semble s'imposer en France avec une netteté particulière dès la période révolutionnaire : s'il a touché naturellement la gauche, la droite elle-même n'a pas échappé à ce mouvement, y compris lors des poussées électorales royalistes qui s'observent déjà sous le Directoire. Ce processus s'est amplifié ensuite dans la centaine d'années qui suit, hormis sous la Restauration : le camp conservateur français, en laissant une place croissante aux nouvelles classes montantes pour assurer sa représentation parlementaire, a fait là œuvre de pragmatisme vital, assurant ainsi sa pérennité durant les phases successives de démocratisation de la vie publique.

Mais l'époque de la Restauration, contrastant avec ce processus de long terme, constitue une rupture, et même une exception chronologique remarquable par la fermeture sociale sans équivalent de la représentation de la droite à la Chambre élective. Durant ces quinze années, la composition de la droite parlementaire française, se distinguant nettement de ses adversaires, peut apparaître comme l'*incarnation*, au sens littéral du terme, d'une réaction politique, puisqu'elle associe à un discours classiquement hostile à la Révolution un recrutement hyper-élitiste et très largement nobiliaire de ses membres, en rupture patente avec l'œuvre de refondation sociale et politique de 1789. Le point intéressant est qu'il ne s'agit pas d'un impératif constitutionnel, tel qu'on peut l'observer ailleurs, ou en France même à cette époque à la Chambre des pairs, Chambre haute dont tous les membres par définition sont nobles ; il ne s'agit pas même d'un impératif coutumier, lié au respect de traditions qui tendraient à s'imposer aux électeurs de toutes opinions politiques dans des proportions relativement comparables. Il est bel et bien question

ici d'un choix spécifique de la droite royaliste validé par son électorat, visant à faire de l'identité nobiliaire des élus un des facteurs importants de la distinction par rapport à l'adversaire.

Cette exception momentanée apparaît close dès 1830, puisque la révolution de Juillet, en repoussant le monde légitimiste aux franges de la représentation parlementaire, limite de ce fait grandement la présence nobiliaire au sein de la Chambre des députés, y compris au sein des différentes mouvances conservatrices de l'hémicycle.

Si l'on veut apprécier à sa juste mesure cette singularité liant, sous la Restauration, positionnement droitier et appartenance nobiliaire, il faut faire la part des représentations collectives et celle de la réalité numérique, puis examiner aussi dans quelle mesure l'hétérogénéité du corps nobiliaire, nourrissant des rivalités et des tensions internes au sein de la droite parlementaire, a pu réintroduire une certaine complexité dans ce bloc singulier.

I. Des polémiques politiques discutant la prééminence nobiliaire de la droite parlementaire

Examinons rapidement dans une première partie le traitement de cette question dans les représentations collectives et dans les débats publics de l'époque.

A. Une droite royaliste généralement assimilée à la noblesse

Dans l'imagerie collective, les royalistes de la Restauration ont été trop souvent réduits à la figure du noble souvent flanqué du prêtre. Que ce soit pour des raisons d'efficacité polémique, de simplicité narrative, ou d'effets stylistiques frappants, la littérature de l'époque, a eu tendance, tous genres confondus, à appuyer le trait et à orienter ainsi la mémoire collective, sans que ce soit ici l'objet du propos d'approfondir ce point. Pourtant, la majorité des électeurs et *a fortiori* celle des sympathisants royalistes, à l'évidence, n'appartenaient pas à ces deux groupes et en particulier à la noblesse, *a fortiori* à une noblesse pure de tout alliage¹.

¹ Désireux de briser une image d'Épinal par trop convenue, Marc Weitzmann se livre à cet égard dans *Fraternité* (2006), roman sur le mal-être des banlieues françaises, à une digression historique décapante, lorsqu'il prête à son narrateur Francis les considérations suivantes : « L'essor du nihilisme en Europe n'est rien d'autre en fin de compte que l'essor des *parvenus* d'Europe. Et la France tient une place de choix dans cette évolution. [...] Les soi-disant légitimistes de la soi-disant

En portant le regard non plus vers le pays tout entier mais vers la Chambre des députés, l'adéquation entre noblesse et droite pouvait paraître plus vraisemblable : le député noble, idéal-type sociologique, apparaît en effet comme le représentant naturel de l'électeur royaliste, quel que soit le statut social de ce dernier. De fait, en ce cénacle parlementaire, cette adéquation était objectivement beaucoup plus vraie qu'à l'échelle du pays, ainsi que la seconde partie de l'analyse le montrera.

B. Des joutes parlementaires contestant cette assimilation entre noblesse et droite

Or, paradoxalement, dans les années 1820, cette connexion logique entre identité nobiliaire et positionnement parlementaire droitier a fait l'objet de contestations. Certains, à gauche comme à droite, ont cherché à nier la surreprésentation des nobles dans la députation royaliste, comparée à la députation libérale. Ils ont avancé l'idée qu'au moins au sein des députés, la noblesse se trouverait représentée bien plus à gauche qu'à droite, en appuyant notamment leur raisonnement sur certains grands noms de la gauche du Palais-Bourbon, tels Voyer d'Argenson, La Fayette père et fils, La Rochefoucauld-Liancourt et d'Estissac - enfants du célèbre pair de France, Chauvelin, tous aussi libéraux qu'issus de familles aristocratiques anciennes et fort renommées.

On trouve d'abord ce discours paradoxal dans la bouche de certains hommes de droite, soucieux de ne pas apparaître comme l'incarnation exclusive des privilégiés, comme le leur reproche la gauche. Ainsi, le député royaliste Puymaurin s'exclame lors d'une séance au Palais-Bourbon le 2 mars 1822, d'après la retranscription opérée par l'historien républicain Achille de Vaulabelle : « L'honorable M. Benjamin Constant nous parle d'aristocratie, mais il ne la voit pas où elle est. Le côté gauche où il siège, réunit, en effet, tous les genres d'aristocratie, l'aristocratie de cour comme l'aristocratie de naissance, et personne ne le contestera en écoutant un appel nominal, en reconnaissant cette foule de marquis, de comtes, de barons et de chevaliers, parmi lesquels figurent les noms anciens et

Restauration ? Bourgeois de province, tous ! Parvenus anoblis pour avoir prêté de l'argent ou rendu des services, nobliaux de province maniérés prompts à exhiber leurs particules, Bourbons fiers de leur ascendance par les filles de chambre. L'histoire moderne de l'Europe est l'histoire de sa délégitimation ». Marc Weitzmann, *Fraternité*, Paris, Denoël, 2006, p. 160.

révérés des preux chevaliers, fidèles à leur roi et à leur patrie. On ne niera pas que l'aristocratie de la richesse ne soit du même côté, ainsi que celle de la banque ou de l'industrie, bien autrement redoutables, il est vrai, à la royauté, que l'aristocratie des propriétaires¹ ». On note au passage à quel point l'usage du mot aristocratie plutôt que celui de noblesse permet à l'orateur des glissements sémantiques assez audacieux.

À l'inverse, certains libéraux, refusant d'abandonner l'élitisme à la droite, reprennent à leur compte cette même démonstration, afin de montrer que la gauche serait l'aristocratie réelle du présent et de l'avenir, quand la droite ne serait plus composée que de branches mortes ou insignifiantes de la noblesse nationale. Ainsi, Vulabellé, commentant le discours de Puymaurin qui vient d'être cité, écrit : « Sur les bancs de la droite siégeaient une foule de gentilshommes dont la notabilité ne s'étendait pas au delà du cercle de leur canton ou de leur département ; sur les bancs libéraux, les noms de vieille race ou devenus historiques : les premiers, adversaires intraitables de *l'esprit de nouveauté* ; les seconds, partisans sincères du progrès et mêlés activement au mouvement des intelligences² ».

Qu'en est-il en réalité, lorsque l'on se place non plus à l'étage des représentations et des discours polémiques, mais des chiffres ? On en arrive à une deuxième partie, consacrée à la mesure objective de

¹ Achille de Vulabellé, *Histoire des deux Restaurations*, Paris, Perrotin, 4^e éd., 1855-1857, vol. 6, p. 161. La retranscription proposée par Mavidal et Laurent dans les *Archives parlementaires* est comme à l'accoutumée un peu différente dans le détail, mais similaire sur le fond : « Il ne reste plus [à M. Benjamin Constant] que le mot aristocratie ; mais il n'aura plus d'effet, si en analysant le côté où il siége, on y voit réunies toutes les aristocraties. Aristocratie des talents : M. *le marquis de Chauvelin qui, élevé à la cour de nos rois*, en a rapporté cette amabilité, ce ton de bonne compagnie qui nous force à l'écouter même à l'heure fatale de 6 heures, et d'autres talents distingués sont l'apanage de certains membres de ce côté, et défendront un jour une meilleure cause. [...] *Aristocratie des grands noms : en entendant lire l'appel nominal, on se rappelle des preux sans peur et sans reproche, tels que M. le maréchal de la Fayette*, etc. Aristocratie des richesses [...]. Enfin, *aristocratie, non de l'ancien régime, elle ne peut exister nulle part*, mais celle du régime impérial : considérez tous ces amants de la liberté qui annoncent son futur triomphe, et vous serez étonnés d'y reconnaître les généraux, les préfets, les conseillers d'État, les banquiers de l'Empire, le censeur impérial » (Jérôme Mavidal et Émile Laurent (dir.), *Archives parlementaires*, 2^e série, Paris, Paul Dupont, 1877, tome 35, p. 187, Chambre des députés, séance du 2 mars 1822, c'est nous qui soulignons en italique).

² Vulabellé, *ibid.*, p. 161.

l'appartenance à la noblesse chez les parlementaires de la droite de l'époque.

II. Une proportion nobiliaire objectivement écrasante chez les députés de la droite

N'en déplaise aux raisonnements sophistiqués de Puymaurin et de Vaublanc, la réalité sociologique parlementaire montre une prédominance numérique inouïe de la noblesse au sein de la droite, sans équivalent ni dans les autres fractions politiques, ni lors des autres époques.

Non sans une certaine surprise tant on pouvait s'attendre malgré tout à trouver en plus grand nombre des représentants d'une bourgeoisie conservatrice siégeant à la droite de la Chambre des députés - comme cela sera le cas ensuite massivement de la monarchie de Juillet à la Troisième République et bien sûr au-delà, l'analyse statistique balaie ici les raisonnements paradoxaux et confirme dans des proportions étonnantes l'image d'Épinal, en faisant apparaître une spécificité remarquable dans l'identité des élus parlementaires de la droite royaliste sous la Restauration.

A. Évaluation sommaire du taux de noblesse des adversaires de la droite et problèmes méthodologiques

Passons sans nous attarder pour l'instant sur la Chambre des pairs, dont les membres sont par principe tous nobles, de naissance ou par acquisition. En ce qui concerne la Chambre des députés, qui va donc retenir l'essentiel de notre attention, on peut d'abord se risquer à évaluer dans un but comparatif la proportion nobiliaire parmi les adversaires de la droite, autrement dit parmi les députés libéraux et constitutionnels de la gauche et du centre. Malheureusement, pour cette évaluation-ci, on reste tributaire de chiffres anciens, souvent impressionnistes et manquant de rigueur¹.

¹ Guillaume de Bertier, peu intéressé sans doute par ce sujet, ne fait en l'occurrence pas exception à la règle, avançant des chiffres contestables. Dans son célèbre manuel sur *la Restauration* (Flammarion, 1955, rééd. 1990, p. 131), il fait état de 35 % de membres de « l'ancienne noblesse » au sein de la Chambre introuvable de 1815, contre 45 % de « bourgeois ». Un comptage attentif montre une réalité différente : rien que parmi les 268 membres de la « majorité » parlementaire, on dénombre, au 1^{er} janvier 1816, 183 nobles (68 %), dont 157 nobles de naissance (59 %), pour seulement 85 roturiers (32 %), dont 12 qui seront anoblis avant la chute du régime.

L'étude la plus développée reste celle de Jean Bécarrud sur la noblesse dans les Chambres entre 1815 et 1848, publiée en 1953 dans la *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*¹. Les chiffres de cette étude sont néanmoins fortement sujets à caution, car manifestement fondés sur l'apparence des noms tels qu'ils apparaissent dans telle ou telle liste officielle. Or, d'une part, en raison du prestige nobiliaire encore bien vivace sous la Restauration, beaucoup de députés ornent à l'époque leur nom d'une particule : pour donner quelques exemples au sein de la droite, d'Aigremont de Saint-Manvieu, Arnaud de Puimoisson, Augier du Chézaud, Bayard de Plainville, Benoist de la Salle, Bertin de Vaux, Bourdeau de Fontenay, Fauvelet de Bourrienne, Bricout de Cantrainne, Bruère de Vaurois, pour se cantonner aux dix premiers de la liste alphabétique, restent de parfaits roturiers, démasqués à l'occasion comme tels au XIX^e et au XX^e siècles par les spécialistes de la noblesse d'apparence². Les actes d'état civil, pour donner un indice plus sérieux, ne constituent pas non plus une preuve irréfutable, loin de là, car les erreurs fourmillent, que ce soit dans un sens par la complaisance des curés tenant les registres paroissiaux ou dans l'autre par la négligence des officiers d'état civil à mentionner toujours avec exactitude les qualités des personnes concernées.

Le taux d'erreur de Bécarrud est néanmoins réduit par le fait que l'axiome « particule = noble » est également faux en sens inverse ; à partir du XVIII^e siècle, un certain nombre d'anoblis, y compris à titre héréditaire, gardent tout simplement leur nom d'origine sans y ajouter un nom de terre : c'est ainsi que, sous la Restauration,

Les nobles de la « majorité » forment à eux tout seuls 49,5 % des effectifs de la Chambre introuvable. Encore convient-il d'ajouter que la noblesse familiale est souvent très ancienne pour les députés nobles de naissance de cette « majorité » : 44 sur 157 sont en effet d'extraction chevaleresque (filiation suivie nobiliaire antérieure à 1400), 48 autres ont une noblesse antérieure à 1560, et 43 autres encore une noblesse remontant à la période 1561-1700. Même en ayant une conception très restrictive de « l'ancienne noblesse », on voit que les députés de la « majorité » parlementaire dont la noblesse familiale est antérieure à 1700 représentent déjà à eux seuls 50,5 % des effectifs de cette majorité, et 36,5 % des effectifs totaux de la Chambre.

¹ Jean Bécarrud, « La noblesse dans les Chambres (1815-1848) », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, 1953, pp. 189-205, et notamment p. 193.

² Pour de nombreux exemples de fausse noblesse, on renvoie, parmi une multitude de bons livres, à l'ouvrage bien informé de Michel Dugast Rouillé, *Les notables ou la « seconde noblesse »*, Nantes, chez l'auteur, 1978, 2 vol.

les députés de droite Benoist, Boulard, Cochin, etc., en dépit de leur nom prudhommeque, sont parfaitement nobles ; cette modestie onomastique, on l'imagine aisément, est plus rare chez les intéressés que le phénomène inverse, mais les listes officielles conservent la plupart du temps le seul nom d'origine, et induisent donc en erreur l'analyste qui, comme Bécarud, ne se fie qu'à l'apparence ou à des extraits d'état civil incomplets ou fallacieux.

Il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne l'ensemble du monde parlementaire, toutes fractions politiques confondues, les données de Bécarud sont les seules existantes pour la période étudiée dans sa totalité, et fournissent donc un vague ordre de grandeur. Bécarud livre pour l'ensemble des députés de la Restauration une proportion d'environ 50 % de nobles, avec des *maxima* de 54 % dans la Chambre introuvable de 1815 et de 58 % dans la Chambre retrouvée en 1824, lorsque la droite domine de manière écrasante, contrastant avec des *minima* de 41-42 % en 1818 ou en juillet 1830, quand la gauche libérale ou les centres constitutionnels dominent¹. Si l'on tient compte de la part de la droite, on aboutit, pour les mouvances libérales et constitutionnelles, à un taux de noblesse qui peut être évalué à plus d'un tiers².

Un bon tiers de nobles à gauche et au centre sous la Restauration, c'est déjà plus, il convient de le souligner, que la proportion nobiliaire constatée pour l'ensemble des députés de la monarchie de Juillet - régime dont les élus apparaissent à l'échelle du siècle comme des « notables » particulièrement bourgeois, avec une proportion de députés nobles réduite à 20 % dont la moitié d'anoblis récents, si l'on se réfère à l'étude de Patrick-Bernard Higonnet pour la Chambre de 1831 ou à celle d'André-Jean Tudesq

¹ Pour la mandature 1828-1830, Patrick-Bernard Higonnet dénombre quant à lui, pour l'ensemble des députés, 41 % de députés nobles d'Ancien régime (dont 28 % titrés), auxquels il faut ajouter 10 % de nobles d'Empire, ce qui donnerait une proportion globale de 51 % (Higonnet, « La composition de la Chambre des députés de 1827 à 1831, *Revue historique*, 1968, tome 239, p. 351-378, et notamment p. 376). Higonnet ne dit mot en outre des anoblis de la Restauration, et les chiffres qu'il indique pour la seule droite apparaissent sous-estimés (cf. nos explications détaillées en note 13), ce qui devrait conduire à réévaluer un peu le pourcentage global des députés nobles pour ces dernières sessions parlementaires de la Restauration.

² Toujours pour cette même mandature 1828-1830, Higonnet évoque, au sein de « la gauche » et des 221 signataires de l'adresse hostile au roi, 63 % de bourgeois et 37 % de nobles, parmi lesquels 21 % de membres de l'ancienne noblesse et 16 % d'anoblis d'Empire (Higonnet, *op. cit.*, p. 357 et 376).

pour la Chambre de 1840¹. Un tiers, c'est comparable en revanche aux proportions observées pour les députés du Second Empire, qui comptent, d'après les dénombrements d'Éric Anceau, 37 % de nobles².

B. Une proportion de nobles infiniment plus grande au sein des députés de la droite

Or, loin et même très loin de l'ensemble de ces pourcentages, les députés de droite sous la Restauration comptent en leur sein une proportion de nobles d'un tout autre ordre de grandeur, qui montre une réelle singularité de ce groupe et une adéquation infiniment plus forte entre noblesse et droite parlementaire.

Pour chacun des 711 députés ayant appartenu à la droite à un moment au moins de la seconde Restauration (1815-1830), on s'est attaché, par des recherches systématiques dans les divers nobiliaires, à retrouver l'ancienneté précise, à l'année près, d'une éventuelle noblesse familiale prouvée. En dépit d'une dizaine de cas restant douteux, rejetés donc hors du groupe nobiliaire, on aboutit en fin de compte pour les 711 députés concernés, à 520 députés nobles ou anoblis avérés (dont 425 nobles de naissance), contre seulement 191 roturiers ou personnes dont la noblesse reste improuvable. Ainsi donc, la droite royaliste à la Chambre des députés compte près de trois quarts de nobles (73 % exactement) pour seulement un quart de roturiers (27 %), et 60 % de nobles de naissance³.

¹ Pour la période 1830-1848, Bécarrud donne une proportion d'anoblis comprise entre 20 et 25 % (Bécarrud, *op. cit.*, p 194). Selon Higonnet, on compte 24 % de nobles dans la Chambre de 1831, dont seulement 12 % de nobles d'Ancien régime (Higonnet, *op. cit.*, p. 376) ; quant à André-Jean Tudesq, il évoque, pour la Chambre de 1840, 92 nobles authentiques sur 459 députés (*Les grands notables en France 1840-1849, étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, vol. 1, p. 368), soit seulement 20 % du corps, dont la moitié sont au demeurant des anoblis d'Empire et de la Restauration, ce qui réduit à 10 % la proportion des députés issus de familles nobles ou anoblies en 1789 : l'écart avec la droite royaliste de la Restauration est ici vertigineux.

² D'après les dénombrements d'Éric Anceau, arrondis par nos soins à l'unité près, *Les Députés du Second Empire, Prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 81. Le taux de noblesse est calculé lors de la première élection des députés au Corps législatif.

³ On rappelle que la part des nobles dans la population française, avant même le déclenchement de la Révolution, était inférieure à 2 %, quels que soient les chiffres retenus par les spécialistes (0,4 % si l'on retient l'estimation basse de 80.000 nobles, 1,8 % si on prend la fourchette haute de 360 000 nobles).

La droite au Palais-Bourbon compte donc au bas mot deux fois plus de nobles que ses adversaires, et une énorme proportion de ceux-ci - plus de 80 % d'entre eux - le sont de naissance, contrairement aux membres de la noblesse d'Empire qui irriguent en masse les rangs adverses¹. À coup sûr donc, les victoires électorales de la droite ont augmenté très fortement la proportion de nobles au sein de la Chambre de députés.

En revanche, ce n'est pas lors de ses victoires massives que la droite parlementaire a compté les plus fortes proportions de nobles en son sein : comme l'analyse chiffrée le démontre, les députés de la droite comptent proportionnellement un peu plus de nobles lors des périodes de difficulté électorale, en 1819 (78 %) ou en 1828-1830 (77 %)², que dans les périodes de grand succès comme 1815 (68 %) ou 1824 (71 %). Cela témoigne peut-être du fait que par temps d'orage, les électeurs restés alors fidèles à la droite se replient, autant que faire se peut, sur les figures nobiliaires qui incarnent le mieux à leurs yeux le modèle traditionnel auquel ils demeurent attachés contre vents et marées, même si eux, électeurs royalistes, ne sont majoritairement pas nobles. Le choix d'un noble, même obscur, apparaît alors comme un manifeste politique à lui tout seul, un gage d'honorabilité suprême, du moins selon les critères sociaux très conventionnels de ceux qui l'élisent à la députation.

On est conduit toutefois à nuancer dans une troisième partie cette réalité d'ensemble, en tenant compte notamment du caractère formidablement hétérogène de ce groupe nobiliaire, à la source d'innombrables tensions politiques internes au sein de la droite, y compris et peut-être surtout parmi les *leaders* parlementaires.

¹ Ceci ne doit pas faire oublier qu'une minorité de nobles d'Empire a rejoint au contraire la droite royaliste au sein des Chambres sous la Restauration.

² Patrick-Bernard Higonnet évoque 63 % de nobles parmi les 181 députés de droite ayant voté contre l'adresse des 221 en mars 1830 (Higonnet, *op. cit.*, p. 357). Nos propres dénombrements indiquent que 139 de ces 181 députés (77 %) étaient nobles lors du vote de cette adresse, soit en détail : 23 députés issus d'une famille déjà noble en 1400, 39 d'une famille noble ou anoblée entre 1401 et 1560, 29 d'une famille anoblée entre 1561 et 1700, 31 d'une famille anoblée au XVIII^e siècle, 5 anoblis d'Empire, et 12 anoblis de la Restauration. Sur les 181, il y a donc 67,4 % de nobles d'Ancien régime et 9,4 % d'anoblis du début du XIX^e siècle.

III. Des différences d'ancienneté nobiliaire à l'origine de jalousies et de divisions internes

Les facteurs de distinction interne sont innombrables, qui peuvent séparer les députés de la droite sous la Restauration et créer entre eux des hiérarchies implicites. Beaucoup, n'ayant d'ailleurs pas de lien intrinsèque et systématique avec le critère nobiliaire ici étudié, ont été écartés de la présente analyse, du niveau de fortune et des emplois publics occupés jusqu'aux choix politiques adoptés aux diverses époques en passant par l'émigration éventuelle des intéressés.

A. L'ancienneté nobiliaire, élément distinctif majeur au Palais-Bourbon

L'appartenance au milieu aulique serait plus directement à même de créer un clivage interne propre à la noblesse ; mais s'il apparaît susceptible de hiérarchiser et de cliver entre eux, dans une certaine mesure, les pairs de France royalistes¹, il n'en est pas de même de leurs homologues du Palais-Bourbon : ce critère mondain, beaucoup plus marginal, n'entre pas en ligne de compte dans l'établissement des hiérarchies partisans internes ou dans leurs contestations par les dissidents, d'autant plus que les conseillers politiques des Princes ou du roi pris dans la Chambre des députés n'appartiennent pas au milieu courtisan traditionnel². Seul subsiste à la droite du Palais-Bourbon un sentiment largement répandu de méfiance envers la Cour, dont l'influence est souvent jugée parasitaire, nombre de députés royalistes rejoignant ici secrètement l'opinion en la matière de leurs adversaires libéraux.

Quant aux titres nobiliaires, en raison de la prolifération déjà ancienne des titres de courtoisie, ils n'ont qu'une importance très relative, à l'exception du titre de duc, seul à être contrôlé, mais qui ne concerne que trois députés sur les 711 étudiés³ : l'apparente hiérarchie

¹ Voir à ce sujet Emmanuel de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration*, Paris, Fayard, 2006, ch. V, notamment p. 273.

² Ainsi en va-t-il en début de période de Vitrolles, membre de la « Chambre introuvable » et principal conseiller de Monsieur, ou encore en 1828-1829 de Ravez ou de Bertier de Sauvigny, qui servent d'intermédiaires entre Charles X et les députés de la droite.

³ Il s'agit du duc de Crussol d'Uzès, député du Gard en 1824-1830, du duc Charles de Mouchy, député de la Meurthe en 1815-1816, et du duc Armand de Polignac, député de la Haute-Loire en 1815-1816.

entre les différents députés nobles selon leurs titres est donc toute factice, et ne donne d'ailleurs pas lieu à des prétentions ou à des espoirs politiques spécifiques.

En revanche, un élément souvent sous-estimé par l'historiographie, à savoir l'ancienneté de la noblesse familiale, engendre *in petto* de multiples distinctions génératrices de rancœurs, de frustrations et de jalousies mutuelles considérables. C'est d'autant plus vrai pour la droite du Palais-Bourbon qu'en son sein, toutes les époques d'ancienneté nobiliaire sont à peu près équitablement représentées, ainsi que l'indique le graphique ci-joint.

Les 127 députés royalistes dont la noblesse familiale remonte à la période 1401-1560 (ultime phase de constitution d'une noblesse « d'extraction¹ »), forment le groupe le plus nombreux, avec 17,9 % des députés de droite. Les 74 anoblis du premier Empire et de la Restauration ne forment qu'un gros dixième du corpus étudié (10,4 %)², tandis qu'à l'inverse, près d'un député de droite sur sept (13,8 % exactement) appartient à une famille d'extraction dite « chevaleresque », pour laquelle la filiation suivie nobiliaire est antérieure à 1400³ ; en élargissant le spectre d'observation à tout le Moyen Âge, on dénombre un quart des députés de droite (24,2 % exactement)⁴ qui appartient à une famille d'une noblesse d'origine

¹ Rappelons qu'à la différence des autres, les nobles d'extraction sont des nobles « de race », dont la famille est noble depuis l'origine sans qu'une décision ou un processus d'anoblissement aient été nécessaires, ce qui les rend théoriquement plus indépendants du pouvoir royal ; on distingue habituellement les nobles d'extraction chevaleresque (filiation suivie antérieure à 1401), d'extraction ancienne (filiation suivie comprise entre 1401 et 1500) et d'extraction simple (filiation suivie comprise entre 1501 et 1560). Ainsi, sur les 74 députés de droite dont l'ancienneté nobiliaire remonte au XV^e siècle, on en compte 11 (soit 15 % du lot) pour lesquels cette noblesse résulte d'un anoblissement, tous les autres (85 %) étant nobles de race, d'extraction ancienne ; et sur les 53 députés de droite dont l'ancienneté nobiliaire remonte à la période 1501-1560, on en compte 8 (soit aussi 15 % du lot) dont la noblesse vient d'un anoblissement, les 45 autres (85 %) étant nobles de race, d'extraction simple.

² Avec seulement 14 députés de droite anoblis sous l'Empire (2,0 %), pour 60 autres députés de droite anoblis sous la Restauration (8,4 %). Cette répartition inégale serait sans doute inverse au sein de la gauche et du centre.

³ Les 98 députés de droite pour lesquels la filiation suivie nobiliaire est antérieure à 1400 sont en effet tous nobles de race et donc d'extraction chevaleresque, aucun n'appartenant à une famille devenue noble à la suite d'un anoblissement.

⁴ Soit 172 députés sur les 711 étudiés.

médiévale, noble avant 1500 - par comparaison, ce sera le cas pour moins d'un dixième des députés du second Empire¹.

B. Une discordance entre ancienneté nobiliaire et rôle politique à l'origine de multiples dissidences parlementaires

Or, il s'en faut de beaucoup pour que le rôle politique joué au sein de la droite ait été proportionnel à cette ancienneté nobiliaire : les pamphlétaires libéraux le notent avec ironie, à l'image d'Henri de Latouche : « Dans la distribution des places que se sont faites les membres du côté droit sur les gradins qu'ils occupent, le banc inférieur a été donné [...] aux plus illustres personnages du parti, non pas à ceux dont la noblesse est la plus haute, mais à ceux qui ont le plus de mérite personnel. C'est à ce banc que siègent MM. de Villèle, Corbière, Cornet d'Incourt, Josse-Beauvoir, etc. Au banc immédiatement supérieur se trouvent les talents de second ordre, tels que MM. le vicomte de Castelbajac, le comte de Sallaberry [sic], le comte de Mac-Carthy, etc. etc., et ainsi de suite jusqu'au dernier rang, qui est le plus élevé. Nous remarquerons qu'en général les noms deviennent plus nobles à mesure qu'ils deviennent plus obscurs, en suivant l'ordre de cette progression ascendante et décroissante. C'est ainsi, par exemple, que M. le prince [Christian]² de Montmorency, lorsqu'il était député, brillait dans la partie la plus élevée de l'amphithéâtre³ ».

En vérité, la hiérarchie interne de la droite parlementaire n'est pas aussi mécaniquement hostile aux « vieux nobles » que tendraient à le supposer ces polémistes libéraux.

D'abord, à la Chambre haute, la droite se montre relativement plus attentive au respect relatif des hiérarchies fondées sur l'ancienneté nobiliaire, pour mieux se distinguer sans doute de la noblesse d'Empire qui abonde parmi les pairs de gauche : ceci explique que l'on puisse compter, entre autres, comme acteurs dominants de la droite, un Mathieu de Montmorency (pour lequel la filiation suivie nobiliaire remonte à 955, record absolu) ou encore un

¹ Voir Éric Anceau, *op. cit.*, p. 81.

² Ce député insignifiant ne doit pas être confondu avec son lointain cousin Mathieu de Montmorency, important pair de France et ministre, évoqué ci-après.

³ Henri de Latouche (dir.) et *alii*, *Biographie pittoresque des députés*, 1820, Paris, marchands de nouveautés, et Bruxelles, Maubach, p. 188-189, notice sur « Hérault de Hottot ».

Jules de Polignac (filiation suivie nobiliaire remontant à 1205), qui deviennent tous deux d'importants ministres, après avoir exercé une ascendance certaine au sein des pairs de la droite. Quant au principal orateur de la droite au Palais du Luxembourg, Édouard de Fitz-James, il est issu d'une branche naturelle des Stuart, plus exactement d'un bâtard légitimé de Jacques II, ce qui le renvoie, quoique de la main gauche, à une noblesse encore plus immémoriale que tous les autres¹.

Pour revenir à la Chambre élective, certains députés parmi les plus importants de la droite appartiennent eux aussi à de très vieilles familles nobles, d'extraction chevaleresque, comme La Bourdonnaye (dont la filiation suivie nobiliaire remonte à 1376), ou au moins d'extraction ancienne, comme par exemple Duplessis de Grénédan (filiation suivie nobiliaire depuis 1420).

Mais, ce qui n'est pas un hasard, ces députés-ci se sont placés à la tête de la contre-opposition d'extrême-droite, et donc en position contestataire vis-à-vis des *leaders* principaux de la droite parlementaire, qui appartiennent quant à eux à des familles d'une noblesse plus modeste et récente, tels Villèle² et Peyronnet³, voire même extrêmement récente, comme Corbière⁴. Ces derniers sont donc en quelque sorte considérés comme des usurpateurs par les précédents, comme par certains députés de base également issus de très vieilles familles nobles. Le sentiment de frustration et d'injustice, né de cet irrespect des hiérarchies fondées sur l'ancienneté nobiliaire, est ainsi un facteur explicatif parmi d'autres de l'éclosion de certaines des

¹ Après l'émigration consécutive à la révolution de 1688, la naturalisation française de son ancêtre en 1703, puis un titre de « duc et pair » sept ans plus tard, consacrent la très rapide reconnaissance par la France de cette prééminence de sang royal.

² La famille de Villèle a été définitivement anoblée par charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Toulouse, exercée sur un degré de 1633 à 1673, avec Lettres d'Honneur délivrées en 1674 ; elle a été maintenue noble en 1700 (Voir Raoul de Warren, *Grand Armorial de France*, Paris, Société du Grand Armorial de France, vol. 6, 1949, p. 467).

³ La famille de Peyronnet a été définitivement anoblée par charge de conseiller trésorier de France au bureau des Finances de Bordeaux, exercée sur deux degrés de 1725 à 1776. Des Lettres d'Honneur du 26 février 1777 ont constaté et validé l'achèvement du processus d'anoblissement (voir *Les Arrêts du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse*, présentés par Robert de Roton, Paris, S.G.A.F., 1951, p. 327, document aimablement communiqué par Philippe de Peyronnet).

⁴ Corbière, issu d'une famille roturière, n'a été anobli que le 4 novembre 1822, en même temps qu'il s'est vu conférer par lettres patentes le titre de comte héréditaire (voir Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, Honoré Champion, 1902, vol. 2, p. 195).

dissidences internes violentes qui ont miné la droite parlementaire durant ces quinze années¹.

Ceci dit, à l'autre extrémité de cette hiérarchie, on compte aussi une surreprésentation de dissidents royalistes issus de familles roturières : siégeant initialement au sein de la droite à la Chambre des députés, ils s'y sont trouvés en position de faiblesse aussi bien numérique qu'idéologique telle, qu'ils ont fini par éprouver un sentiment de malaise entraînant leur passage à la dissidence, voire à la « défection » pure et simple². La noblesse a donc été en partie seulement un facteur de cohésion unitaire de la droite, puisqu'aux deux bouts de l'échelle, la dissidence parlementaire s'est trouvée facilitée tant par un surcroît que par une déficience de noblesse.

Conclusion

En conclusion, entre la noblesse française et la droite parlementaire sous la Restauration, on observe une adéquation sociologique plus importante que jamais, qui n'a pas échappé à l'opinion publique de l'époque, en dépit de telle ou telle polémique conjoncturelle. Cette adéquation, voulue par les électeurs royalistes eux-mêmes, pourtant roturiers dans leur majorité, est révélatrice d'une volonté de réaction ostensible : l'appartenance nobiliaire des élus est un gage de fidélité à un élitisme hérité, en une négation têtue du grand chambardement révolutionnaire et du dérèglement hiérarchique qu'il a induit. Ceci dit, cette identification entre droite et noblesse apparaît malgré tout trop simpliste, car faisant bon marché des considérables

¹ Naturellement, ce facteur, lorsqu'il intervient, n'est jamais exclusif ni suffisant pour expliquer à soi seul la dissidence individuelle ; et la plupart des députés « vieux nobles », heureusement pour Villèle et les siens, ne sont pas passés à la dissidence. Mais la frustration liée à une noblesse vénérable insuffisamment reconnue est à prendre en compte dans de nombreux cas de dissidences plus ou moins durables de membres de la droite : citons ici, à côté des leaders de la contre-opposition déjà évoqués, les cas de Sosthène de La Rochefoucauld, Alexis et Just de Noailles, Florian de Kergorlay, Hyacinthe Dubotdéro, Alexandre de Beaumont, Gabriel de Pracomtal, Prégent de Villemorge, Charles de Lézardière, Jacques Henri de Bellissen, *etc.*

² Les deux chefs de la « défection » au Palais-Bourbon de 1828 à 1830, François Agier, magistrat, et Élie Gautier, négociant, illustrent typiquement ce cas de figure, mais l'on pourrait citer aussi les députés négociants Aguillon, Crignon d'Auzouer, Durand (de Perpignan), *etc.*, ou encore des anoblis très récents issus de familles négociantes, comme Durand-Fajon (frère du précédent), ou encore Bacot de Romand, qui partagent un malaise et une insatisfaction similaires.

différences internes dans l'identité nobiliaire, qui ont nourri les querelles et finalement l'échec collectif de cette droite.

Ainsi donc, sous la Restauration, les liens d'adéquation entre noblesse et positionnement parlementaire droitier, tout à fait exceptionnels, n'ont pourtant pas malgré tout revêtu un caractère pur et parfait, l'imperfection résiduelle foncière de cette adéquation étant au contraire à la racine même de l'historicité tumultueuse du groupe étudié.

Répartition par ancienneté nobiliaire
des 711 députés de la droite

